



COMITE CONSULTATIF INTERNATIONAL DU COTON

1629 K Street NW, Suite 702, Washington, DC 20006 USA

Téléphone : (202) 463-6660 • Fax : (202) 463-6950 • E-mail : secretariat@icac.org

Mémoire 742

Destinataires : Délégués de la Commission permanente, organismes de coordination et participants à la réunion plénière

Emetteur : Directeur exécutif

Objet : Questions de procédure relatives à la 62^{ème} Réunion plénière

Date : Le 22 juillet 2003

Les directives suivantes sont suggérées aux participants de la 62^{ème} Réunion plénière.

RAPPORTS DES PAYS

Des rapports écrits détaillés des pays sont les bienvenus lors de chaque Réunion Plénière. Ces rapports constituent une excellente source statistique utilisée par le Secrétariat et d'autres entités au cours de l'année suivante. En outre, ils servent à informer toutes les personnes concernées de la filière cotonnière des derniers développements internationaux. En conséquence, je conseille vivement aux pays d'élaborer des rapports qui seront distribués lors de la Réunion plénière à Gdansk.

Les pays membres ne pouvant participer à cette réunion sont également priés d'envoyer leurs rapports qui seront distribués et inclus dans les Déclarations de la Réunion.

Les déclarations reçues électroniquement à l'adresse <Secretariat@icac.org> avant le **12 août 2003** seront incluses dans un CD-Rom qui sera remis aux délégués.

Considérant les sujets abordés lors de la 61^{ème} Réunion plénière en octobre 2002 au Caire, les pays sont invités à soumettre leurs remarques sur tout ou certains des sujets suivants dans leurs rapports écrits pour la 62^{ème} Réunion plénière :

- Prévisions de production, de consommation, de commerce et de stocks de coton au niveau national pour la campagne 2003/04 ainsi qu'un récapitulatif de l'évolution des dernières années ;
- Progrès réalisés dans l'encouragement à l'utilisation de bonnes pratiques commerciales, y compris les efforts fournis afin de rendre les sentences arbitrales applicables en vertu des lois des pays membres ;
- Progrès ou développements dans la formation d'organisations nationales du secteur cotonnier ayant pour objectif d'informer les consommateurs des pays sur le coton afin de stimuler la demande de coton ;
- Progrès ou développements dans les efforts nationaux visant à réduire les mesures gouvernementales qui créent des distorsions dans la production et le commerce du coton ;
- Développements des réglementations nationales affectant l'utilisation de coton génétiquement modifié ;
- Efforts visant à réduire les obstacles aux importations d'équipement et de pièces de rechange utilisés dans l'égrenage et la filature du coton ;
- Efforts pour la mise en place des systèmes d'évaluation de la qualité par instruments reflétant les caractéristiques de filabilité importantes pour l'industrie textile ;
- Efforts de réduction de la contamination du coton.

Les déclarations doivent être rédigées dans une des langues officielles du Comité, en anglais de préférence. Les délégations sont invitées à apporter au moins 50 exemplaires de leurs déclarations qui seront remis aux autres délégations (350 exemplaires pour une distribution incluant tous les délégués et les observateurs). Le Secrétariat aimerait recevoir les déclarations selon le «Guide du CCIC pour les rédacteurs » ci-joint. Elles seront publiées en anglais après la Réunion plénière.

Les exemplaires des rapports à distribuer aux délégués peuvent être envoyés par avance à Gdansk à l'adresse suivante :

Sous le couvert de Gdynia Cotton Association
(organizer of the 62nd Plenary Meeting of the ICAC)
7 Derdow Skiego St., 81-369
Gdynia, Poland

Il convient d'indiquer ce qui suit sur les documents envoyés :
Documents & Materials for International Conference
(62nd Plenary Meeting of the International Cotton Advisory Committee)
Gdansk, 7-12 September 2003
Without Commercial Value

SEANCES PLENIERES ET OUVERTES

L'ordre du jour de chaque réunion plénière est ambitieux, les séances sont organisées de façon à traiter une vaste gamme de sujets visant à satisfaire les intérêts du pays hôte et des autres pays membres et à répondre aux mandats reçus lors des réunions précédentes. Il en va de même pour l'ordre du jour de la 62^{ème} Réunion plénière. Il a fallu, en conséquence, parvenir à certains compromis. Il est demandé aux délégués de respecter les horaires prévus de début et de fin de séance.

Les délégations ayant préparé par écrit les observations qu'elles souhaiteraient faire lors des séances plénières ou ouvertes sont priées de fournir des exemplaires par avance au Secrétariat. Celui-ci se chargera de faire des copies à l'intention des interprètes. Les copies des observations ne seront pas distribuées aux autres délégations avant qu'elles n'aient été présentées. Le Secrétariat préférerait recevoir les déclarations sur disquette mais acceptera aussi les documents originaux dactylographiés.

Les séances plénières sont ouvertes à tous les délégués et observateurs, mais seuls les délégués peuvent formuler des commentaires ou poser des questions. Les séances ouvertes sont ouvertes à tous les délégués et observateurs, et tout participant est convié à poser des questions ou faire des remarques sur les sujets abordés. Des microphones seront disponibles pour faciliter la participation des observateurs. Durant les séances ouvertes et plénières, toute discussion sera menée par le Président de la séance et les participants devront attendre d'être reconnus avant de prendre la parole.

Les rapports officiels du Président du Comité permanent et du Directeur exécutif seront présentés lors de la **séance inaugurale, le lundi 8 septembre à 9h30**. Les remarques en réponse aux rapports devraient être faites publiquement car il est probable que la presse, des observateurs et des invités soient présents. **La première séance plénière à 11h15** traitera des perspectives économiques pour le coton. Des rapports sur l'offre, la demande et les échanges commerciaux seront présentés.

La deuxième Réunion plénière le lundi 8, mardi 9 et mercredi 10 septembre sera réservée aux déclarations des pays membres, des pays non membres et des organisations internationales. Ces déclarations sont importantes et essentielles à la mission du CCIC qui est d'assurer la transparence du marché mondial du coton. Les pays et les organisations sont invités à fournir l'intégrale de leurs déclarations par écrit au Secrétariat afin qu'elles soient distribuées aux délégués et pour qu'elles soient publiées dans les procédures. Toutefois, en raison du grand nombre de déclarations, associées à leur nature souvent détaillée et statistique, il incombe aux délégués de bien structurer leur déclaration. Une limite de cinq minutes pour chaque déclaration sera strictement appliquée par le Président de Séance, et il est demandé aux délégués de ne pas mettre le Président dans l'embarras en le forçant à interrompre leurs déclarations.

La troisième séance plénière du mardi 9 septembre à 11h00 sera consacrée à la discussion des mesures gouvernementales affectant le coton. Deux rapports seront présentés sur le sujet ; un par le Secrétariat et l'autre par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

La première séance ouverte du lundi 8 septembre à 13h45 traitera du sujet « Utilisation des mélanges de coton pour améliorer la performance des produits ». Sont prévues trois présentations concernant les progrès récents en matière de technologie des fibres ; les catégories de produits transformés ; et la nécessité de réglementations requérant l'étiquetage du contenu en fibres. Le Secrétariat présentera un rapport sur la demande de textile. Commentaires et discussions auront lieu après chaque présentation.

La deuxième séance ouverte le mardi 9 septembre à 9h00 traitera du sujet « Evaluation de la qualité du coton : Nouvelles possibilités ». Les présentations concernent les nouvelles technologies ; les tests de qualité ; et les expériences brésilienne et américaine en matière de classification par instruments. Commentaires et discussions suivront les présentations.

La troisième séance ouverte le mardi 9 septembre à 13h45 s'intéressera à l'amélioration du respect des bonnes pratiques commerciales en minimisant les controverses que soulève la qualité. Les présentations traiteront du coton affecté par le collage et par les corps étrangers et des perspectives des filateurs et des négociants. Les discussions seront ouvertes après chaque présentation.

Un atelier traitant du sujet « Le secteur cotonnier mondial sans quotas ni limitations – Perspectives après 2005 » est prévu le vendredi 12 septembre à 9h30. Les présentations porteront sur les thèmes « Les perspectives des échanges commerciaux de textiles après 2005 » et « Possibilités de renforcement des échanges commerciaux de textiles dans le secteur mondial du coton ». Commentaires et discussions suivront chaque présentation.

REUNIONS DU COMITE DE DIRECTION

Le Comité de direction est constitué de toutes les délégations officielles des pays membres du Comité consultatif international du coton. Trois réunions, dont sont exclus les observateurs sont prévues : **lundi à 9h00** avant l'inauguration de la Réunion plénière, le **mercredi à 9h00** et le **vendredi à 9h00**.

La première Réunion du Comité de direction est organisée pour approuver l'ordre du jour de la Réunion et présenter le président et les vice-présidents de la réunion plénière.

Lors de sa **deuxième réunion, qui se tiendra le mercredi, le Comité de direction** recevra le rapport du Groupe consultatif du secteur privé. Après le rapport, il sera possible de faire des remarques. Le Comité de direction étudiera en outre deux recommandations de la Commission permanente, à savoir l'élection des représentants de la Commission permanente (Document de travail I) et une proposition de changement du règlement du CCIC (Document de travail II).

La troisième réunion du Comité de direction, qui se déroulera le vendredi, a pour but de recevoir et d'approuver le rapport du Groupe de rédaction en vue d'adopter la déclaration de la 62^{ème} Réunion plénière et de recevoir le rapport du Comité de Recherche en matière de production cotonnière.

REUNION DU COMITE SUR LA RECHERCHE EN MATIERE DE PRODUCTION COTONNIERE

Le Comité sur la recherche en matière de production cotonnière se réunira le jeudi 11 septembre. Le thème abordé sera « L'effet des progrès des techniques de traitement sur la demande de coton de qualité ». Le Comité sur la Recherche en matière de production cotonnière est constitué de toutes les délégations et la réunion est ouverte à tous les participants de la réunion plénière.

REUNION DU GROUPE DE REDACTION

Le Groupe de rédaction est constitué de toutes les délégations des pays membres. Les observateurs sont exclus. L'objectif du Groupe de rédaction, qui élira son propre président, consistera à rédiger une déclaration du consensus de la 62^{ème} Réunion plénière. Le Secrétaire général préparera un projet de déclaration soumis à l'approbation des délégations et distribuera cette déclaration avant la réunion du Groupe de rédaction. **Le Groupe de rédaction se réunira le jeudi 11 septembre après-midi.**

Guide du CCIC pour les rédacteurs

Ce **guide du CCIC pour les rédacteurs** décrit comment les documents doivent être préparés, et explique la politique de publications du Comité consultatif international du coton (CCIC).

Ce **guide du CCIC pour les rédacteurs** décrit comment les déclarations et communications peuvent recevoir une large distribution et un impact le plus large possible. Les copies de toutes les déclarations et les communications reçues seront distribuées aux participants lors de la réunion et affichées sur le web le jour de leur présentation à Gdansk. Les procès-verbaux de la réunion, y compris les comptes rendus des discussions seront publiés dans les meilleurs délais, au retour du secrétariat à Washington. Les déclarations nationales, les déclarations de la plénière et des séances ouvertes et les communications reçues en avance seront remises aux interprètes afin d'améliorer la communication lors de la réunion.

Les droits d'auteurs. En soumettant les rapports et les déclarations au Secrétariat du CCIC, les auteurs cèdent le droit de propriété au CCIC aux fins de publication par le CCIC et de distribution au public.

Format électronique. Le CCIC préfère les versions électroniques de tous les textes et graphes pour assurer une reproduction optimale.

Nous pouvons accepter :

- Email avec attachements – de préférence
- Imation *SuperDisks* (120 MB)
- CD-ROM
- Zip
- Disquettes
- Format : Macintosh ou PC

Formats

- **Texte:** de préférence, documents MS Word (versions Macintosh ou PC) mais nous pouvons également accepter les fichiers Wordperfect ou en ASCII
- **Photographique :** de préférence, image 440 + dpi TIFF ou Photoshop ou images ver. 5 (à la taille actuelle). Nous acceptons également les fichiers JPEG.
- **Composition Art/graphiques/diagrammes :** de préférence, fichiers en Freelance ou PowerPoint.
- **Graphiques et autres données :** Nous pouvons accepter fichiers Acrobat (.pdf), fichiers Postscript (.ps), fichiers QuickTime (.mov), fichiers graphiques d'image (.gif), fichiers HTML (.html), fichiers d'image JPEG (.jpg), fichiers à son (.wav), Illustrator ver. 9 ou antérieure (AI or EPS) ou document de fiches de calcul MS Excel (.xls).

Notes

- Fournir toutes les images (graphiques, diagrammes, photographies) comme fichier séparé.
- S'assurer que toutes les couleurs utilisées correspondent à CMYK (si possible)
- Utiliser le caractère de lettre sans-serif tel que Arial ou Times New Roman.
- Eviter d'utiliser des lignes avec des largeurs de moins d'un point.
- Les images scannées peuvent être faites d'après des documents imprimés sur papier. Nous ne pouvons pas scanner les images en couleur.
- Fichiers Powerpoint, Word et Excel peuvent être envoyés dès lors qu'elles ne contiennent pas des images placées. Ces images doivent être fournies séparément.
- Veuillez vous assurer que tous les messages par email, disquettes et originaux sur papier sont bien libellés avec le format/programme et le(s) nombre(s) de figures.
- Veuillez envoyer par email ou par service express mail. Veuillez également déclarer une valeur zéro sur le formulaire d'envoi afin que le CCIC n'ait pas des frais à payer. Le CCIC ne renvoie pas les disquettes à moins que vous ne l'exigiez.
- Veuillez vous assurer que les tailles de fichiers soient les plus petites possibles afin de réduire la durée de téléchargement.

Veuillez également :

1. Inclure un résumé bref (pas plus de 50 mots) décrivant le contenu de chaque fichier - (peut être sous forme de sous-titres ou de légende)
2. Identifier les types de fichiers (les formats du programme) que vous avez utilisés.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires pour la préparation de fichiers électroniques, veuillez contacter le CCIC.

Toutes questions relatives à la soumission ou préparation des documents peuvent être envoyées au département de publication à <authors@icac.org> ou par téléphone au (202) 463-6660.